

La lutte contre toutes formes de discrimination : Un engagement d'Adecco depuis plus de 10 ans

La lutte contre toutes les formes de discrimination étant un engagement cher au Groupe et à chacun de nos collaborateurs, le 20 avril 2007, Adecco France a signé un **Accord Cadre contre les discriminations**. Cet accord cadre a été complété depuis par plusieurs avenants dont le dernier, signé le 13 Mars 2020, instaure une nouvelle organisation de la **Commission Paritaire de suivi de l'Accord Cadre**.

Cette commission paritaire, composée de **14 membres** issus des organisations syndicales présentes dans l'entreprise, assure de nombreux rôles dont celui d'être **référente et conseil** en cas de situation de discrimination, avérée ou non, directe ou non. Ces référents sont à votre écoute :



RONCAGLIA Géraldine
06 02 10 61 19



BERNARD Guylaine
06 62 18 83 59



SONDZO Brice
06 56 80 79 52



SWORST Ingrid
06 76 14 01 07



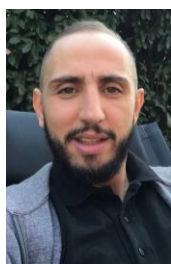
ALLARD-LATOIR Marie-Pierre
06 70 48 28 83



COSSET Armand
06 45 40 52 75



BOURDUGE-
MARCHAT Agnès
06 63 28 81 89



ELIDRISSI Abdel
06 24 52 05 83



GINESTE Paola
07 88 19 79 90



LOUISON Eddy
07 78 95 53 19



DJEBARAT Samia
06 50 77 20 49



CHASTANG Marie
06 86 97 62 25



GUILLEMOT Jean-Louis
07 88 00 87 17



Isabelle LE FLEM
06 98 32 83 02